

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 183

présenté par

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Di Filippo, Mme Corneloup, M. Brigand,
M. Pauget, M. Portier, M. Viry, Mme Valentin, M. Dubois, M. Dumont, M. Emmanuel Maquet et
M. Ray

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« aa) Au premier alinéa, les mots : « d'une première année » sont remplacés par les mots : « de deux années » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour tenir compte de la situation migratoire française et du nombre de demande de documents de séjour grandissant, il apparaît nécessaire de renforcer les conditions d'attribution des visas long séjour.

C'est ce que prévoit le présent amendement, en doublant la période de travail effectif sur le sol français.